

AdsSpy: [4 sites by this GAnalytics ID](#) ?



Vos crédits au meilleur taux

Notre travail est de vous aider à rechercher les meilleures conditions commerciales correspondant à votre situation au moment où vous en avez besoin.

Nous vous accompagnons de l'étude à la réalisation de vos projets personnels tels que :

- le crédit immobilier pour l'achat de maison, terrain, appartement, immeuble, etc. ;
- le crédit immobilier pour vos travaux, constructions ;
- la négociation du tarif d'assurances le moins cher ;
- la renégociation de vos crédits immobilier (profitez de la baisse des taux pour faire des économies) ;
- le regroupement de tous vos crédits en un seul plus léger (immobilier, consommation ou les deux) ;
- l'optimisation de votre épargne.

Note : Finance Immo est une entreprise 100 % privée qui n'appartient à aucun groupe de banques ou d'assurances.

www.FinanceImmo.com

Assurance voyage

- 1 Généralités.**
- 2 Le contrat d'assistance.**
- 3 Les garanties des contrats d'assurance.**
- 4 Questions / Réponses.**

1 - Généralités.

Avant de partir en vacances à l'étranger, vous devez accomplir certaines formalités comme l'obtention de passeport ou la mise à jour de vaccins. Il faut également anticiper des complications comme des accidents, des maladies ou le vol. Avant de partir, vous devez vérifier entre autre votre assistance qui est différente de votre assurance classique.

Que peut faire l'assurance pour vous ?

- L'assurance indemnise l'assuré.
- L'assistance apporte une aide, rend un service aux personnes.

Les points à vérifier avant le départ

- Qui est assuré dans la famille ?
- Les garanties sont-elles applicables dans tous les pays ?
- Ce qui n'est pas garanti.

Formalités

Si vous partez dans un pays de l'espace économique européen, demandez une carte européenne d'Assurance Maladie auprès de votre caisse d'Assurance Maladie. Vous bénéficierez d'une prise en charge immédiate des soins médicaux pendant votre séjour.

2 - Le contrat d'assistance.

Ce contrat intervient dans les cas suivants :

- rapatriement, transport et admission à l'hôpital en cas de maladie ou de blessures,
- rapatriement du corps en cas de décès,
- frais de transport si le voyage est interrompu suite au décès d'un proche,
- prise en charge du coût des billets de train pour vos proches en cas d'hospitalisation supérieure à dix jours et que vous n'êtes pas rapatriable,
- envoi d'un chauffeur si vous ne pouvez plus conduire votre véhicule,
- prise en charge des frais de remorquage ou de l'envoi de pièces en cas de panne ou de vol de voiture,

- avance d'une caution si l'autorité locale en exige une,
- assistance juridique.

Compléments possibles :

- remboursement des frais de séjour supplémentaires à l'hôtel après une hospitalisation,
- remboursement des frais de location d'un véhicule après un accident,
- prise en charge des démarches en cas de sinistre à votre domicile en votre absence.

3 - Les garanties des contrats d'assurance.

Annulation de voyage

Remboursement des frais en cas de maladie, décès ou accident. Votre assureur vous rembourse tout ou partie à votre retour.

Cette garantie peut être incluse dans le prix du voyage ou bien faire l'objet d'une prime supplémentaire proposée par l'agence de voyage. Certaines clauses peuvent être rajoutées comme le licenciement économique ou un événement climatique naturel qui ne permet plus de se rendre dans le pays.

Note : L'annulation de voyage fonctionne si l'événement n'était pas prévisible et s'il est non intentionnel.

Protection juridique

Votre assureur prend en charge les démarches en cas d'accident.

Perte ou vol de vos bagages

La garantie 'villégiature' garantit vos bagages et ce qui se trouve à l'intérieur en cas de vol ou d'incendie en dehors de votre domicile.

La garantie 'bagages' couvre les biens emportés ou achetés dans le monde entier en cas de vol ou détérioration.

➤ Sachez que la responsabilité d'un transporteur ou d'un hôtelier peut prendre en charge la détérioration ou le vol de vos bagages.

Le "tous risques"

Cette garantie prend en charge le vol, la perte et, dans certains cas, la casse des objets de valeur comme les appareils photos, les téléphones mobiles ou les bijoux.

La responsabilité civile

Pour les dommages causés à un tiers hors automobile, c'est la responsabilité civile de votre contrat "multirisques habitation" qui prend le relais. Elle est obligatoire pour les contrats d'assurance automobile.

4 - Questions / Réponses.



Si vous posez des questions ou souhaitez approfondir un thème, consultez le [forum de Finance Immo](#).

Vous pouvez trouver des réponses dans des discussions traitant du même sujet, ou bien poster un message auquel nos services répondront dans les meilleurs délais.

Les derniers messages de la rubrique [assurance](#) :

- ▶ première échéance de l'assurance décès/invalidité
- ▶ assurance chômage et rupture conventionnelle
- ▶ assurance suite a demande de pret
- ▶ remboursement des montants d'assurance lors de l'annulation d'une VEFA
- ▶ tarif d'assurance de crédit immo

Comment profiter des services de Finance Immo ?

L'unique démarche à faire pour profiter de nos services gratuits est de saisir votre dossier en ligne

(www.FinanceImmo.com) ou de nous appeler directement par téléphone (0800 400 801). Vous serez rapidement pris en charge par un conseiller qui vous suivra tout au long de la réalisation de votre projet.

Au maximum 48 h après la réception de votre dossier complet, vous serez contacté par l'un de nos conseillers pour faire un point ensemble sur votre projet.

Finance Immo © - RCS 443 740 121 rcs nice -741G - Siège social : 52 rue Gioffredo 06000 Nice - © Copyright Finance Immo 2001-2008. Tous droits réservés.